

Québec Nickel fore plus de 250 m de roche ultramafique serpentinisée à la cible Ducros Sill et fournit une mise à jour corporative

Les résultats suggèrent la présence d'une cible nickel-cobalt de gros tonnage avec une expression géophysique s'étendant sur plusieurs centaines de mètres de large et kilomètres de long

VANCOUVER, Colombie-Britannique--(BUSINESS WIRE)--April 21, 2023--**Québec Nickel Corp.** (CSE : QNI ; FSE : 7IB ; OTCQB : QNICF) (« QNI » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer que le forage de son projet Ducros Ni-Cu-PGE a présenté de longues longueurs de noyau de roches ultramafiques serpentinisées, y compris des unités rocheuses dunitiques et péridotiques. Ces résultats, couplés aux résultats des forages historiques limités réalisés dans la zone immédiate, suggèrent que la zone Ducros Sill représente une très grande cible d'exploration nickel-cobalt très semblable aux projets environnants de nickel-cobalt à fort tonnage dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. La société fournit également une mise à jour corporative alors que Richard Dufresne, expert en nickel et actuel directeur de QNI prend la barre en tant que chef de la direction par intérim.

Faits saillants :

- QNI a percé une ligne de trous à la cible Ducros Sill qui traverse une large caractéristique fortement magnétique représentant l'expression géophysique de la partie serpentinisée de l'intrusion ultramafique.
- La ligne de trous a été conçue pour assurer le suivi des forages historiques achevés en 1987, qui ont produit 0,22 % de nickel et 120 ppm de cobalt provenant de roches dunitiques sur les 20 derniers mètres d'un forage abandonné de 107 mètres de long.
- Les trois trous récemment achevés ont rencontré de longs intervalles de noyau de dunite et de péridotite variablement serpentinisées, y compris une intersection de près de 300 mètres de long dans le trou QDG-23-505.

Ducros Sill

La cible Ducros Sill se trouve dans la moitié sud du complexe Ducros Ultramafic Sill de deux kilomètres de large sur dix kilomètres de long, dans la partie sud-centrale de la propriété Ducros de QNI (figure 1). Historiquement, trois trous largement espacés ont été forés à la cible Ducros Sill par Abitibi Resources Ltd. (« Abitibi ») en 1987 (figure 2). L'évaluation signale que les journaux de forage pour ces trous décrivent des roches dunitiques ± pyroxénitiques variablement serpentinisées et magnétiques présentant des traces de cuivre et de brucite indigènes sur l'ensemble de leurs longueurs forées (rapport du gouvernement québécois GM 47268). Parmi les résultats notables, notons comprennent le trou 87-6 qui a présenté plus de 0,22 % de nickel et 120 ppm de cobalt sur les 20 derniers mètres du trou de 106,7 mètres de long de diamètre BQ avant d'être abandonné en mauvais terrain.

Résultats de forage actuels

Québec Nickel a réalisé une série de trous cet hiver le long d'une ligne est-ouest à environ 100 mètres au nord du trou 87-06 d'Abitibi qui traverse l'ensemble de la caractéristique fortement magnétique de 600 mètres de large (figure 2). Il est estimé que l'intrusion ultramafique responsable de la réponse magnétique plonge fortement vers l'ouest, comme c'est le cas pour la majeure partie de la stratigraphie dans cette partie de la propriété Ducros.

Le trou QDG-23-503 a été amorcé du côté ouest du haut magnétique ciblé et a été foré vers l'est à une pente de -45°, vers le centre de l'intrusion ultramafique (figure 2). Le trou a rencontré un paquet de roches mafiques et ultramafiques intrusives intercalées, y compris gabbro, pyroxénite et dunite, de 23 à 308 mètres de profondeur, avant de couper un intervalle de 142 mètres de dunite serpentinisée, que l'on estime être la même unité rencontrée dans le trou 87-6 par Abitibi. Le trou reste dans cette unité de dunite inférieure jusqu'à l'extrémité prévue du trou à 450 mètres de profondeur. Il convient de noter la présence de cuivre indigène sur les surfaces de fracture à l'intérieur de l'unité de dunite altérée (figure 3).

Le trou QDG-23-505 a été amorcé à environ 210 mètres à l'est de QDG-23-503 et foré vers l'est à une pente de -45° jusqu'à l'extrémité prévue du trou de 402 mètres (figure 2). Le trou est amorcé en dunité serpentinisée à 21 mètres de profondeur et est resté dans l'unité ultramafique altérée jusqu'à 314 mètres, une intersection de 293 mètres de long, où il a rencontré des roches métasédimentaires du sous-sol. L'unité ultramafique est coupée par de rares dykes étroits de <1,0 m à ~2,0 mètres intermédiaires à felsiques.

Le trou QDG-23-504 a été amorcé à environ 210 mètres à l'est de QDG-23-505 et a également été foré vers l'est à une pente de -45° à une profondeur de 243 mètres (figure 2). Ce trou est amorcé en dunité variablement serpentinisée jusqu'à 117 mètres de profondeur, après quoi il est entré dans le paquet de roches métasédimentaires du sous-sol.

La géologie numérique du gouvernement québécois pour la zone du projet Ducros de QNI, telle qu'elle provient de la base de données SIGEOM, indique l'intrusion ultramafique dans laquelle la cible Ducros Sill est incluse s'étend d'environ 500 mètres au nord du forage le plus récent à environ cinq kilomètres au sud-sud-est (figures 1). La modélisation des données magnétiques VTEMTM et par drone recueillies par QNI au cours de son programme d'exploration 2022 soutient cette interprétation (figure 4). Il n'existe aucun enregistrement de cette caractéristique fortement magnétique de plusieurs kilomètres de long exposée à la surface ou ayant jamais été forée au-delà de ce qu'Abitibi Resources a achevé en 1987. Si cette anomalie géophysique est l'expression d'une intrusion ultramafique/dunité serpentinisée, comme le suggère l'hypothèse actuelle, elle rivaliserait avec la taille d'autres projets de nickel-cobalt de grande envergure de grande envergure en cours d'avancement dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi.

Les carottes de forage des trois trous de QNI mentionnés ci-dessus sont en cours de traitement et des échantillons sont livrés régulièrement à l'installation de préparation de Val-d'Or. De plus, des échantillons représentatifs de demi-noyau de chacun des trous de forage ont été envoyés pour des analyses quantitatives afin de déterminer l'abondance de minéraux contenant du nickel tels que la pentlandite, un sulfure de fer-nickel (Fe, Ni)₉S₈, l'heazlewoodite, un minéral sulfuré pauvre en soufre nickélicifère (Ni₃S₂) et l'awaruite, un alliage de nickel-fer (Ni₂Fe à Ni₃Fe). L'awaruite et l'alliage nickel-fer sont généralement formés lors de la serpentinitisation des roches ultramafiques.

Cette année, les forages d'exploration effectués par la Société se sont concentrés exclusivement sur des cibles d'essai qui nécessitent des conditions hivernales pour accéder et forer. Maintenant que le dégel printanier bat son plein, les travaux reprendront dans la zone Fortin Sill, où les conditions au sol permettent un accès tout au long de l'année. Le forage dans la zone Fortin Sill donnera suite à certains des résultats exceptionnels obtenus en 2022, notamment à dans le trou QDG-22-29, qui a présenté un **intervalle de 11,80 mètres contenant 1,44 % Ni, 1,49 % Cu, 461 ppm Co et 2,79 g/t Pt-Pd-Au** qui comprend un dosage sous-intervalle de qualité supérieure de **1,85 % Ni, 1,65% Cu (3,50 % Ni + Cu), 576 ppm Co et 3,27 g/t Pt-Pd-Au sur 8,43 mètres** (voir le communiqué de presse du [30 août 2022](#) pour plus d'informations).

Traitement de base et contrôle et assurance de la qualité

Québec Nickel a mis en œuvre un programme d'assurance et de contrôle de la qualité (« QAQC ») pour ses programmes de forage pour s'assurer que les meilleures pratiques sont appliquées en matière de diagraphie, d'échantillonnage et d'analyses de sa carotte de forage, ainsi que de la collecte et des analyses d'échantillons rocheux. Ceci implique l'insertion régulière de vides géochimiques, doublons et de plusieurs matériaux de référence certifiés (MRC) de Ni-Cu-PGE-Au dans le flux d'échantillons.

La carotte de forage est recueillie chaque jour par le personnel dédié au projet Ducros à partir des foreuses et transportée dans des boîtes à noyaux sécurisées vers les installations de diagraphie de QNI situées à Lebel-sur-Quévillon. La diagraphie est réalisée sur des ordinateurs portables et les données sont saisies à l'aide d'un logiciel adapté.

Les carottes destinées à des analyses géochimiques sont identifiées et étiquetées par des géologues spécialisés en carottage, puis sciées en deux par une lame diamant. Une moitié de l'échantillon de base de diamètre NQ est

placé dans un sac de prélèvement étiqueté et sécurisé. L'autre moitié est replacée dans sa caisse à carottes en vue d'un archivage. Tous les échantillons de carottes sont transportés du site de diagraphie de QNI vers l'installation de préparation des échantillons d'AGAT Laboratories à Val-d'Or, dans des sacs de riz sécurisés et numérisés, par le personnel chargé dudit projet.

AGAT Laboratories est accrédité selon les normes ISO/IEC 17025:2017 et ISO 9001:2015. L'analyse des métaux précieux (or, platine et palladium) est réalisée par pyroanalyse avec une finition ICP-OES, tandis que les analyses du nickel, du cuivre et de 41 autres éléments sont effectuées à l'aide du progiciel AGAT 4 Acid Digest - Metals Package, avec une finition ICP-OES.

Mise à jour corporative

Québec Nickel est heureux d'annoncer une transition au sein de la direction de l'entreprise. David Paterson, notre actuel chef de la direction, quittera ses fonctions et passera au poste de président exécutif du conseil et d'administrateur. Richard Dufresne prendra la fonction de chef de la direction par intérim alors que nous continuons à chercher un nouveau chef de la direction pour nous accompagner dans la phase de croissance à venir.

Richard Dufresne est un spécialiste de l'exploitation minière avec plus de 35 ans d'expérience dans l'industrie et un solide focus sur l'exploration du nickel. Il a travaillé avec de grandes et petites entreprises et a apporté d'importantes contributions à l'industrie tout au long de sa carrière. Au cours de son mandat de neuf ans chez Falconbridge, il a joué un rôle clé dans l'exploration et le développement de la mine Raglan Nickel, ce qui a conduit à sa décision de production en 1996. Il a ensuite passé cinq ans à superviser l'exploration du nickel pour l'est du Canada chez Anglo American.

L'expertise de M. Dufresne dans l'exploration du nickel sera sans aucun doute un atout précieux pour l'entreprise. Nous sommes convaincus qu'il sera en mesure de fournir le leadership et les conseils nécessaires pour renforcer nos efforts d'exploration et générer de la valeur pour nos actionnaires.

David Paterson a joué un rôle déterminant dans la réalisation de Québec Nickel. En tant que président exécutif du conseil et administrateur, il continuera à fournir des conseils et un soutien précieux à l'entreprise.

« Nous sommes reconnaissants pour le leadership et les contributions de David à l'entreprise », déclare Richard Dufresne. « Je me réjouis à la perspective de travailler avec lui à son nouveau poste, alors que nous continuons à bâtir sur les fondations qu'il a aidé à poser. »

PERSONNE QUALIFIÉE

Gary DeSchutter, M.Sc., P.Geo., vice-président de l'exploration chez Québec Nickel Corp., et une personne qualifiée (« PQ ») selon les termes du Règlement 43-101 (« NI 43-101 »), a examiné et approuvé le contenu scientifique et technique du présent communiqué de presse.

À PROPOS DE QUÉBEC NICKEL CORP.

Québec Nickel Corp. est une société d'exploration minière axée sur l'acquisition, l'exploration et le développement de projets de métaux critiques (Ni-Cu-Co-PGE) au Québec, Canada. La Société détient 100 % des intérêts de la propriété Ducros, qui consiste en 282 permis d'exploitation minière contigus couvrant 15 293 hectares dans la partie orientale de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, au Québec, au Canada. Des renseignements supplémentaires sur Québec Nickel Corp. sont disponibles sur www.quebecnickel.com.

La CSE n'a ni approuvé ni désapprouvé le contenu de ce communiqué. Ni la CSE ni son autorité de réglementation du marché (tel que ce terme est défini dans les politiques de la CSE) n'assument une quelconque responsabilité quant à la pertinence ou l'exactitude de ce communiqué.

MISES EN GARDE ET DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse, autres que les déclarations de faits historiques qui traitent d'événements ou de développements prévus par la Société, sont des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui ne sont pas des faits historiques et qui se reconnaissent généralement, mais pas toujours, par l'utilisation des mots « s'attend », « planifie », « anticipe », « pense », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel » et d'autres expressions similaires, ou que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont fondées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations ne constituent pas des garanties quant à la performance future, et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux des déclarations prospectives. Les facteurs susceptibles d'entraîner une différence notable entre les résultats réels et ceux des déclarations prospectives comprennent les prix du marché, la disponibilité continue du capital et du financement, ainsi que la conjoncture générale de l'économie, du marché ou des affaires. Les investisseurs sont avertis que de telles déclarations ne sont pas des garanties de performances futures et que les résultats ou développements réels peuvent différer matériellement de ceux prévus dans les déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont fondées sur les croyances, les estimations et les opinions de la direction de la Société à la date à laquelle ces déclarations sont faites. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la Société ne s'engage nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives si les croyances, les estimations, les opinions ou d'autres facteurs de la direction venaient à changer.

Le texte du communiqué issu d'une traduction ne doit d'aucune manière être considéré comme officiel. La seule version du communiqué qui fasse foi est celle du communiqué dans sa langue d'origine. La traduction devra toujours être confrontée au texte source, qui fera jurisprudence.

Contacts

Pour le compte du conseil d'administration

David Patterson

Chef de la direction et administrateur

1 (855) 764-2535 (QNICHEL)

info@quebecnickel.com